MAJ / JUILLET 2023

Préconisations d'utilisation
Vélo à Assistance Electrique (V.A.E.)

Modèle : pliant

06.23.37.96.68

http://

www.veloqub.fr

Apprendre à le connaître

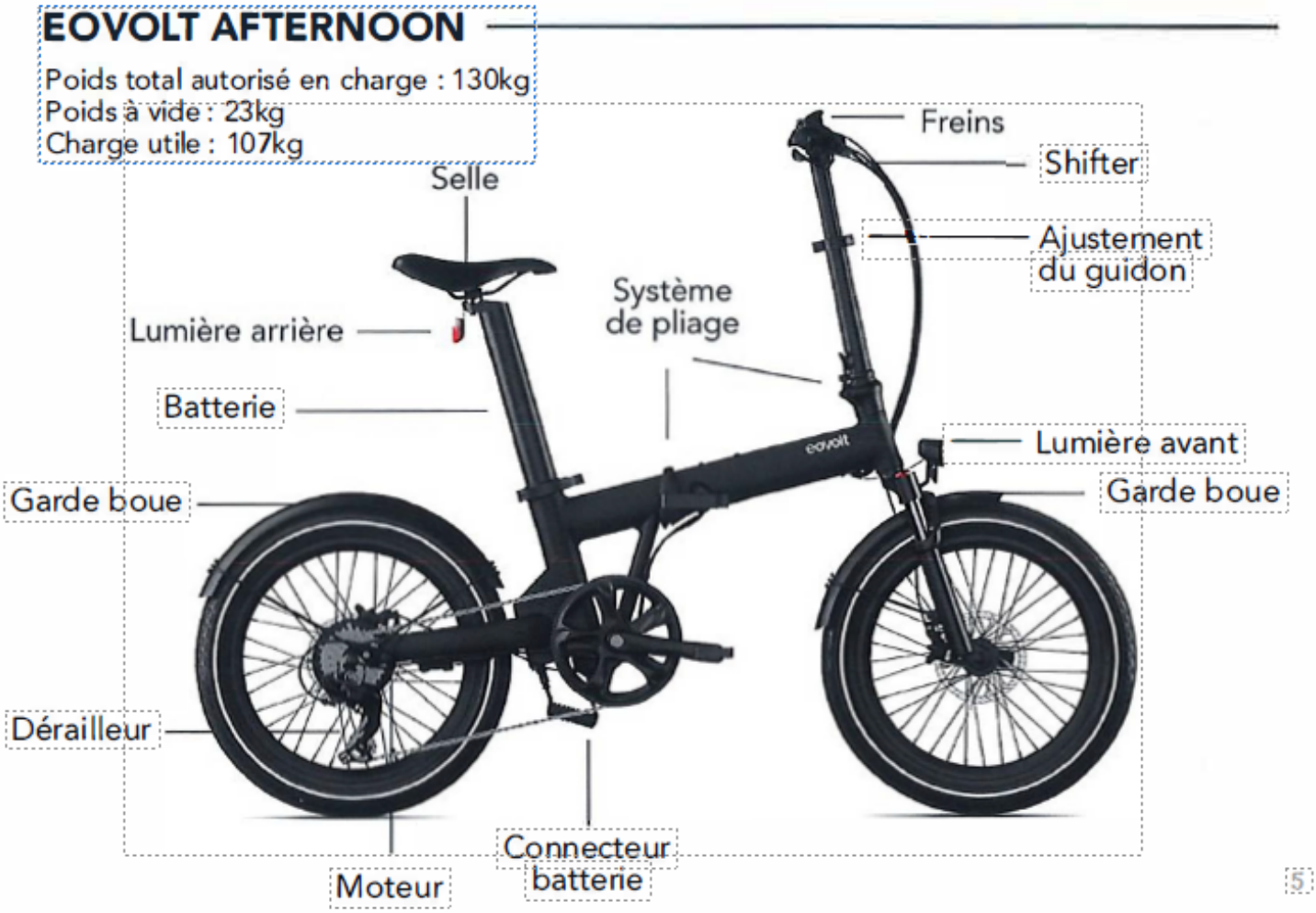

Eclairage

Votre VAE est équipé d'un éclairage avant de haute qualité à LED. La mise en fonction et hors fonction se fait grâce à l'ordinateur de bord.
Votre VAE est équipé d'un éclairage arrière. Pour les models EOVOLT Morning et Afternoon, la mise en fonction et hors fonction se fait grâce au bouton Marche/Arrêt sur la lampe elle-même.

Sonette

Une sonnette est installée sur votre guidon. Elle vous permettra d'être entendu à 50 m.

Pneumatique

Vos pneus sont équipés de bandes réfléchissantes qui vous offriront plus de sécurité dans vos déplacements du quotidien. Les modèles EOVOLT Afternoon et Evening sont équipés de pneus anti-crevaisons.
La pression idéale est toujours indiquée sur le flan du pneu. Nous recommandons les pressions suivantes :
Eovolt Afternoon : Entre 2.8 à 4.5 Bars

Freins

Votre EOVOLT est équipé de freins à disque hydrauliques 160mm de diamètre.
La poignée droite active votre frein arrière, tandis que la poignée gauche active le frein avant. Il est recommandé de répartir en moyenne votre force de freinage à 60/40 entre l'avant et l'arrière. Il faut que vous puissiez obtenir la puissance maximale de freinage sans que les leviers de freins ne touchent les poignées. Si ce n'est pas le cas, vos freins doivent être réglés. Les freins à disque hydrauliques utilisent une commande reliée à un circuit fermé de liquide de frein. Attention, la poussière ou la boue peuvent entraver la qualité du freinage. Si vous souhaitez changer les plaquettes de frein, il faudra les remplacer par des plaquettes organiques de dimensions identiques.
AVERTISSEMENT
En cas de pluie, les distances de freinage sont allongées. Les disques de frein peuvent être chauds et coupants. Nous vous conseillons d'éviter de rentrer en contact direct avec eux.

Roues et moteur

Lors de la mise en route du moteur, vous entendrez un léger bruit. Ce bruit est normal car le moteur se met en route et assiste le pédalage. Il peut devenir plus important lorsqu'il est pleinement sollicité.
Après le premier mois d'utilisation, il est conseillé de resserrer vos rayons pour limiter l'impact de la propulsion du moteur sur votre roue arrière.
Le volume sonore émis par le moteur est inférieur à 70 dB, ce qui signifie que vous pouvez entendre tout ce qui se passe autour de vous . Si ce n'est pas le cas et que le volume sonore du moteur est anormalement élevé, rendez vous chez un spécialiste pour effectuer un diagnostic.

Fourche suspendue

Le modèle EOVOLT Afternoon est équipé d'une fourche avant suspendue. Vous trouverez sur le côté droit de la fourche une molette de réglage.
Vous pourrez ainsi au choix bloquer la suspension ou affiner la souplesse de celle-ci.

Batterie

La batterie lithium est le coeur et le moteur de votre EOVOLT. Pour plus de praticité et d'esthétisme, la batterie, située dans la tige de selle, est totalement amovible.
Nous avons équipé votre vélo d'un collier de selle antivol avec clés permettant de fixer la batterie au reste du vélo.

Chargeur

Le chargeur de votre vélo EOVOLT est un chargeur intelligent qui emploie une technologie de communication puissante conçue spécialement pour les batteries Li-ion (lithium).
<u>Ses avantages sont les suivants</u> :
- Portée de la tension d'entrée : 100-240 VAC
- Température de fonctionnement et de stockage : entre O et 30°C
- Faible Bruit
- Empêche la batterie d'être endommagée par une alimentation électrique inversée
- Permet une longue période de courtcircuit
- Adopte toute l'instruction decachetage, peut être employé sans risque
-Conforme à toutes les exigences de l'Union Européenne
<u>Compatibilité</u>: Ce chargeur est conçu pour charger 7 batteries, 29.4+0.SV pack de batterie Li-ion de 8-20 AH.
<u>Utilisation</u>: Connecter d'abord la broche du connecteur à la batterie, puis à la prise secteur. Lors du processus de charge, le témoin de charge s'allume en rouge. Une fois la charge complète, le voyant sera vert. Lorsque la batterie est complètement chargée, débranchez d'abord la prise secteur, puis celle de la batterie.

Le prendre en main

Réglages

Réglages de la selle

Veillez à ce que le collier de serrage soit suffisamment serré pour soutenir votre poids. Si ce n'est pas le cas, veuillez utiliser l'outil clé plate fourni avec le vélo pour serrer l'axe du collier.
Pour assurer un trajet en toute sécurité, la tige de selle doit être insérée entre la position minimale et la position maximal comme indiqué sur le pivot.
Pour adapter la hauteur de la tige de selle à votre morphologie, réalisez le calcul suivant : 1.09 x la longueur de l'entrejambe. Si le résultat se trouve audessus de la position maximum, veillez à rester sur la position maximum.
L'angle du siège est réglé à l'aide des écrous qui fixent le siège au rail du siège. Assurez-vous que les écrous sont bien serrés et que le siège ne se déplace pas vers l'avant ou vers l'arrière lorsque vous êtes assis dessus.
Desserrez la vis qui se situe sous le siège entre la lampe et la batterie. Avancez ou reculez la selle à votre convenance. Une fois votre selle correctement placée, serrez la vis.

Réglages du guidon

Ouvrir l'attache rapide pour ajuster la hauteur de la potence. Si la partie supérieure de la potence n'est pas suffisamment serrée par rapport à la partie inférieur, visser !'écrous rond de l'attache rapide dans le sens des aiguilles d'une montre. Veillez à ne pas dépasser le repère d'insertion minimum.
Veillez à ne pas dépasser le repère d'insertion minimum. La hauteur du guidon dépend de la taille et de la pratique. Plus le guidon est bas, plus la position sera sportive et moins elle sera confortable (et inversement).

Réglage dérailleur arrière

Le réglage de votre dérailleur a été effectué en usine et a dû être contrôlé par votre revendeur. S'il s'avère que celui-ci présente un mauvais réglage nous vous conseillons de contacter votre revendeur.

Réglages freins

Votre système de freinage a besoin d'un rodage pour être optimal. Pour ce faire, il faudra effectuer des freinages doux et progressifs avec les deux freins, petit à petit votre freinage deviendra plus efficace.
Lors de l'utilisation des freins en descente privilégier le freinage par à-coups plutôt qu'un long freinage qui entraînera un échauffement des plaquettes et par la suite un freinage inefficace.
Si vous entendez un bruit de grincement c'est que vos plaquettes ont été polluées par un composant gras ou que le rodage n'a pas été bien fait. (freinage trop brusques durant le rodage). Il faudra alors procéder au remplacement des plaquettes.

⚠ **Les disques de freins sont coupants et chauffent après leurs utilisations, veillez à ne pas les toucher après les avoir utilisés.**

⚠ **Attention au risque de pincements dans la zone du disque et des plaquettes de freins.**

Votre système de freinage doit être exempt d'huile ou de graisse. La friction des plaquettes provoque des poussières qui, accumulées, peuvent nuire'au bon freinage. N'hésitez pas à le nettoyer avec les produits appropriés.
Assurez-vous qu'à chaque utilisation votre système de freinage fonctionne correctement. Si vous remarquez que votre disque de frein est fissuré ou déformé, arrêtez d'utiliser votre vélo et rendez-vous chez votre revendeur
ou un professionnel du cycle. Si vous remarquez que votre freinage est moins puissant vérifier qu'il n'y a pas de fuite sur votre système de freinage.
Le réglage et tout intervention sur le système de freinage doit être réalisér par un professionnel (la garantie ne sera pas prise en compte si cela n'est pas respecter).
Faire changer les patins lorsque l'épaisseur de la garniture est inférieure à 1 mm. La garniture étant la partie plus tendre de la plaquette de freins.

Couple de serrage

Serrage des manivelles	40 Nm
Roues	30 Nm
Potence sur la fourche	24 Nm
Fixation de la selle	18 Nm
Mécanisme de basculement de la potence	14 Nm *
Étriers et supports d'étriers de frein	14 Nm
Béquille	14 Nm

Le pliage et dépliage

01

Étape 1 : Plier le guidon
Abaisser le guidon au maximum en desserrant le collier d'ajustement du guidon au milieu du tube de la potence.

Déverrouiller le système de pliage de la potence en remontant le cran de sécurité sur le levier puis plier la potence délicatement.

Étape 2 : Abaisser la tige de selle
Desserrer le collier de selle. Faire coulisser la tige de selle jusqu'au sol lentement.
Resserrer le collier de selle.
À cette étape, nous vous recommandons de débrancher la batterie du contôleur.

02.

03.

Étape 3 : Plier le cadre et les pédales
Plier les pédales en appuyant dessus puis, les faire pivoter sur elles-mêmes.

Faire pivoter la sécurité du levier de pliage du cadre vers le haut. Tirer le levier de pliage du cadre et plier le vélo sur lui-même.

Étape 5 : Fold & Go
Remonter la tige de selle pour pouvoir pousser le vélo sans efforts en marche avant uniquement.

04.

Les sécurités lors du dépliage

Lors du dépliage du vélo, il est essentiel de vérifier que l'ensemble des leviers sont verrouillés par la sécurité comme présenté sur les photos ci-contre.

Sécurité lors du dépliage du cadre

Sécurité lors du dépliage du guidon

Porte-bagage

Avant l'installation, assurez-vous que votre porte-bagage est compatible avec votre modèle de vélo. Assurez-vous que le produit est dans un bon état avant le montage. En cas de doutes consulté votre revendeur.
Nos porte-bagages sont conçus uniquement pour les vélos EOVOLT. Toute modification ou mauvaise utilisation peut occasionner des risques de blessure grave voire fatale. Les différents serrages sont à vérifier régulièrement.
La charge maximum est de 25kg. Ce poids est inscrit sur votre porte-bagage. Attention de ne pas dépasser ce poids de chargement.
Comme la loi le stipule le montage de porte-bébé sur un porte-bagage d'une résistance inférieur à 27kg est interdit.
Une fois le porte-bagage chargé le comportement de votre vélo peut être modifié et les distances de freinage allongées. Adaptez donc votre conduite.
Les bagages ne peuvent être transportés en sécurité que sur le porte-bagage. Nous vous recommandons de bien équilibrer la charge lors du chargement. Assurez-vous que votre chargement soit bien maintenu.
Attention, nos porte-bagages ne sont pas prévus pour pouvoir tracter une remorque.
Pour éviter un risque d'accident, attention de ne pas laisser pendre de courroie, sangle ou tendeur le long du vélo.
Vérifier que votre chargement ne gêne en rien la visibilité et l'efficacité des réflecteurs ainsi que les lumières.
Le porte-bagage ne permet pas de mettre des roues et des pneus de dimensions supérieurs à ceux déjà installés sur le vélo.

La première sortie

Vous êtes sur le point d'essayer pour la première fois votre EOVOLT. Voici quelques recommandations pour que cette première sortie se déroule en toute sécurité.
Choisissez un endroit sûr, éloigné de la circulation pour vous familiariser avec votre nouveau vélo. l'assistance peut se déclencher avec plus de force que vous ne l'imaginez.
Nous vous conseillons vivement de vous équiper de protections avant de monter sur le vélo, le port du casque étant fortement recommandé et obligatoire pour un enfant de moins de 12 ans. Portez un casque aux normes CE et correctement ajusté.

La circulation sur la voie publique impose le respect du code de la route. D'après le code de la route, il est obligatoire d'avoir sur sa bicyclette des dispositifs d'éclairage et de signalisation ainsi qu'un appareil d'avertisseur sonore.
Depuis le 1er septembre 2008, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter un gilet réfléchissant lorsqu'il circule hors agglomération de nuit, ou de jour et lorsque la visibilité est insuffisante.
La société Lion Distribution SAS décline toute responsabilité si le conducteur de la bicyclette ne respecte pas la réglementation en vigueur.
Ce vélo est destiné à être utilisé en voie urbaine. Il n'est pas destiné à être utilisé sur des terrains en très mauvais état. Il n'est pas conçu pour une utilisation« tout terrain ».
le fait de ne pas respecter ces avertissements peut entraîner une chute ou un accident et détériorer de façon prématurée et irréversible l'état de votre vélo à assistance électrique.
Si le v'élo est utilisé par un enfant, les parents doivent surveiller et s'assurer que l'utilisateur est capable d'utiliser le vélo en toute sécurité.
Dans le cas de conditions climatiques inhabituelles (pluie, froid, nuit ...), soyez particulièrement vigilant et adaptez en conséquence votre vitesse et vos réactions.
Lors du transport de votre vélo à l'extérieur de votre véhicule (porte-vélos, barre de toit ...), il est conseillé d'enlever la batterie et de la stocker dans un endroit tempéré.
Pour des questions de sécurité, il est fortement conseillé de commencer à pédaler avec l'assistance au pédalage niveau O ou 1 lorsque vous êtes à l'arrêt puis d'augmenter l'assistance au pédalage progressivement. Pour finir, il est fortement déconseillé de pousser votre VAE en marchant à côté lorsque l'assistance au pédalage est activée.

L'écran LCD

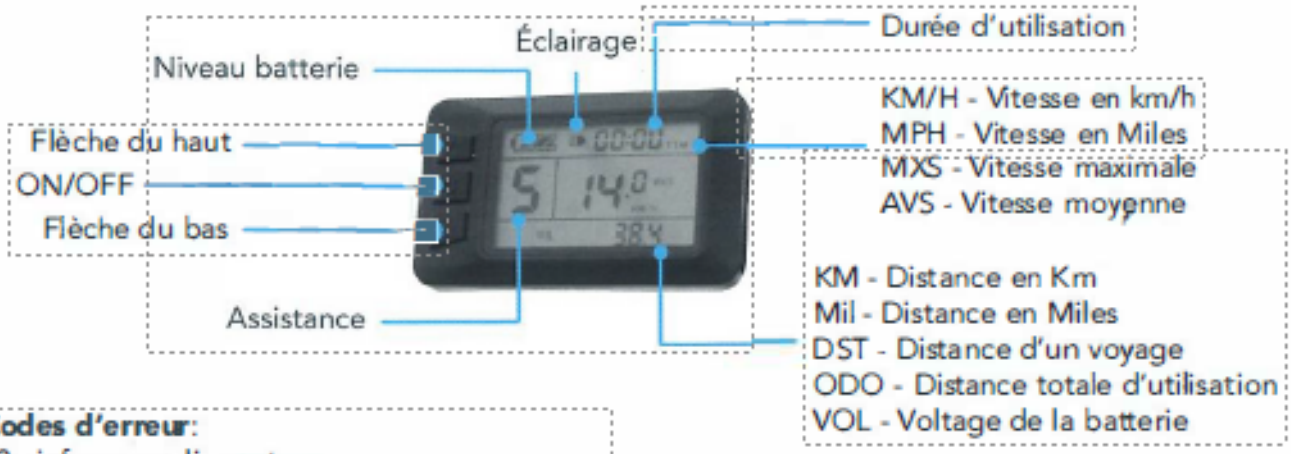

Codes d'erreur:
03_ info anomalie moteur
04_info anomalie pédalage
06_info court-circuit moteur ou contrôleur

On/Off: Appuyer quelques secondes sur ON pour allumer l'écran LCD. Faites de même sur le bouton OFF pour éteindre l'écran. Quand le moteur ne fonctionne pas et que le vélo n'est pas utilisé l'écran s'éteint automatiquement au bout de 5 minutes.

Éclairage: Appuyer sur la flèche du haut jusqu'à ce que l'indicateur de lumière s'affiche sur votre écran. Faites de même pour éteindre votre lumière, elle s'éteindra automatiquement si vous éteignez votre écran LCD.

Assistance: L'assistance électrique du moteur possède 5 niveaux. Le niveau 1 étant le niveau d'assistance le plus faible. Le niveau 0 est le mode sans assistance.

Niveau 1 : 20% de puissance moteur
Niveau 2 : 40% de puissance moteur
Niveau 3 : 60% de puissance moteur
Niveau 4 : 80% de puissance moteur
Niveau 5 : 100% de puissance moteur

Appuyer sur la flèche du haut ou du bas pour monter ou descendre votre niveau d'assistance.

Mode marche: Maintenir la flèche du bas appuyé. Le symbole du mode marche va s'afficher, votre vélo avancera à une vitesse maximale de 6 Km/h.

Remise à zéro: Après avoir allumé votre écran LCD attendez 5 secondes puis appuyer simultanément sur la flèche du haut et la flèche du bas. La durée TM et la distance DST clignotent. Faites une brève pression sur ON pour réinitialiser les données. Si vous n'appuyez sur aucun bouton pendant 5 secondes le LCD reviendra automatiquement sur l'écran d'accueil.

Ecran 2: vitesse moyenne et distance totale: Appuyer brièvement sur ON pour accéder au deuxième écran, sur celui-ci vous trouverez la vitesse moyenne ainsi que la distance totale.

Ecran 3: vitesse maximale et voltage: Depuis l'écran deux appuyer encore une fois sur ON. Vous accéderez au troisième écran où sera indiqué la vitesse maximale et le voltage de la batterie. Appuyer encre une fois sur ON pour revenir à l'écran d'accueil.

Activer l'assistance électrique

Pour brancher la batterie au contrôleur, il vous faudra clipser le port de branchement, se trouvant au bout de la batterie, au port de branchement du contrôleur qui lui se situe sous le vélo.
Cette connexion vous permet d'utiliser l'assistance électrique du vélo.

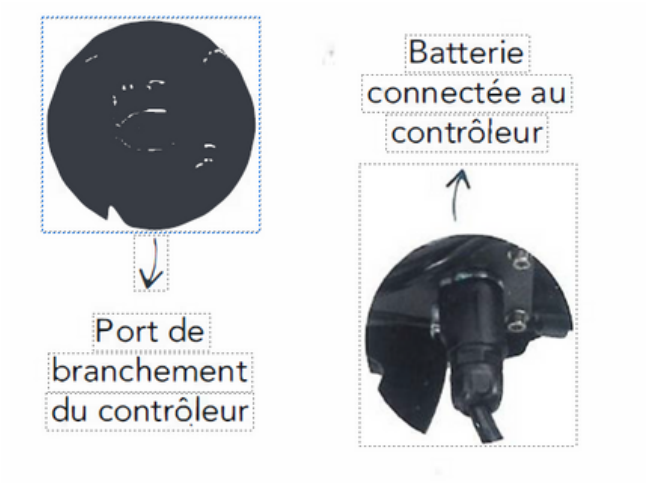

Verrouiller la batterie

Votre vélo est équipé d'un collier de selle antivol. Celui-ci permet de sécuriser votre batterie pour limiter le risque de vol de la tige de selle.
Pour verrouiller votre batterie, il vous suffit d'appuyer sur le bouton situé sur le collier de selle. Le bouton est enfoncé lorsque la tige de selle est verrouillée.
Pour la déverrouiller, munissez-vous de votre jeu de clé unique et tournez une fois. Le bouton est relevé lorsque la tige de selle est déverrouillée.

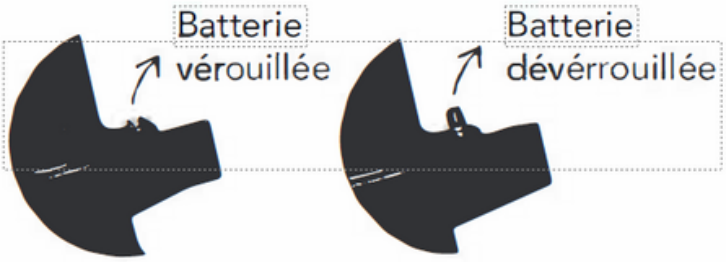

Recharger la batterie

Le port de recharge se trouve sous la selle, couvert par un cache protégeant de la poussière et de l'humidité. Retirer le cache et brancher le chargeur, replacer le cache lorsque le chargement est terminé. '
Le témoin du chargeur est rouge pendant la charge. Dès que le témoin devient vert, le chargement est terminé.
Si vous voulez charger la batterie séparément, dévissez la sécurité du port de branchement au contrôleur, desserrez le collier de selle, et retirez la tige de selle dans son intégralité. Répéter les étapes ci-dessus pour la replacer et la connecte

Être aux petits soins

Précautions

Comme tout composant mécanique, une bicyclette subit des contraintes élevées et s'use. Les différents matériaux et composants peuvent réagir différemment à l'usure ou à la fatigue.
Si la durée de vie prévue pour un composant a été dépassée, celui-ci peut se rompre d'un seul coup, risquant alors d'entraîner des blessures pour le cycliste.
Les fissures, égratignures et décolorations dans des zones soumises à des contraintes élevées, indiquent que le composant a dépassé sa durée de vie et devrait être remplacé.
En cas de doute, n'hésitez pas à rencontrer un professionnel du cycle, il vous conseillera au mieux à la suite du diagnostic de votre vélo.

Précautions liées à la batterie

- Vérifiez la bonne fixation de la batterie sur le VAE.
- Assurez-vous de la bonne mise en place du capuchon de charge sur la batterie.
- Ne laissez pas votre batterie exposée en plein soleil.
- Ne stockez pas la batterie au soleil de façon prolongée.
- Manipulez votre batterie avec précaution. Une chute de la batterie peut provoquer une fuite de liquide ou une inflammation.
- N'appliquez aucune pression sur le fil du chargeur ou la prise (risque d'électrocution ou d'incendie).
- Veillez à bien insérer la fiche dans la prise murale lors de la charge.
- Ne touchez pas la prise avec les mains humides.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux.
- N'utilisez pas la fiche ni la prise électrique si elles sont poussiéreuses.

Précautions liées au chargeur

- Il y a une haute tension à l'intérieur du chargeur, n'essayez pas de l'ouvrir.
- Le chargeur est conçu pour une utilisation en intérieur uniquement.
- N'essayez pas de recharger des batteries non-rechargeables avec ce chargeur.
- Contactez le fabricant ou les revendeurs si vous rencontrez le moindre problème.
- Cet appareil n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (y compris les enfants) ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou un manque d'expérience et de connaissances, à moins d'avoir été supervisé ou instruit par une personne responsable de leur sécurité.
- Les enfants doivent être surveillés pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Pour réduire le risque d'incendie ou de choc électrique suivre attentivement ces instructions:

- Si la forme de la prise ne correspond pas à la prise de courant, utilisez un adaptateur de prise de la configuration appropriée pour la prise de courant.
- Si le cordon d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé afin d'éviter tout danger.
- Ne jetez pas les appareils électriques avec les déchets municipaux non triés, utilisez des installations de collecte séparées.
- Contactez votre administration locale pour obtenir des informations sur les systèmes de collecte disponibles.
- Si des appareils électriques sont jetés dans des décharges, des substances dangereuses peuvent s'infiltrer dans les eaux souterraines.

Entretien

Pour assurer la sécurité et maintenir les composants en bonne condition, vous devez faire vérifier votre VAE périodiquement par un professionnel du cycle. Attention cela ne dispense pas des contrôles journaliers que vous devez effectuer avant chaque utilisation de votre EOVOLT.
Retirer systématiquement la batterie avant la maintenance du VAE.
Si vous soupçonnez une panne électronique, merci de vous rapprocher d'un professionnel.
Le réglage et tout intervention sur le système électrique doit être réaliser par un professionnel (la garantie ne sera pas prise en compte si cela n'est pas respecter).

Contrôle journalier

Avant chaque utilisation vous devez contrôler:

- L'état des pneumatiques (pression, usure, hernies et déchirures).
- Le fonctionnement et la propreté du système de freinage et de son usure.
- Le serrage de votre potence.
- Le serrage de votre collier de selle
- Le fonctionnement et la propreté des dispositifs lumineux. Les verres doivent être propres, sans impacts et sans fissures.
- Le blocage de la fermeture du cadre.
- Le serrage des roues.
- Le jeu de direction. Bloquez la roue avant et adonnez des à-coups sur le guidon. Si le guidon bouge beaucoup, rapprochez vous d'un professionnel pour qu'il ajuste le réglage. (Attention, la direction se règle et ne se serre pas)
- Après chaque choc arrivé pendant l'utilisation ou le transport, contrôlez qu'il n'y ait pas de fissure sur le cadre et la fourche. En cas de gros choc,rapprochez vous d'un spécialiste pour effectuer un diagnostic exhaustif du vélo.

Entretien de la batterie

Un bon entretien vous permettra de maximiser sa durée de vie. Voici quelques conseils à suivre pour prendre soin de votre batterie EOVOLT:

Comme toutes les batteries, nos batteries vieillissent. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure du temps, l'autonomie de la batterie diminue et n'est plus la même que celle d'une batterie neuve. Pensez à recharger régulièrement votre batterie même si vous ne l'utilisez pas (au moins 1 fois par mois). Cela permet d'éviter le phénomène de décharge profonde. Cela signifie qu'une ou plusieurs cellules non rechargées pendant une longue période ne fonctionnent plus et peuvent vous faire perdre de l'autonomie voire empêcher le fonctionnement de votre batterie.
Lors de la mise en charge de votre batterie, branchez dans un premier temps votre chargeur à votre prise murale avant de le lier à votre batterie. Cela permet de limiter les risques de formation d'un arc électrique.
Stockez votre batterie dans un endroit sec et frais non-propice aux grandes variations de température. Lors d'une longue période de stockage sans utilisation, le niveau de charge idéal de votre batterie est de 40% afin de limiter le phénomène d'auto décharge de la batterie.
Ne jamais oublier votre batterie sur le VAE en cas d'inutilisation car le contrôleur (qui est le cerveau du vélo électrique) consomme toujours un peu d'énergie, donc décharge la batterie.
Plus vous utilisez votre vélo EOVOLT, plus il faudra recharger la batterie régulièrement et plus sa durée de vie sera longue en comparaison d'une batterie inactive.
La batterie doit être propre et sèche avant d'être chargée. Débranchez et nettoyez-les avec un chiffon sec. Pour retirer le cordon électrique de la prise murale, ne tirez pas sur le cordon mais sur la fiche. Tirez toujours doucement sur le cordon de chargement.
Ne faites pas tourner les pédales lorsque la batterie est en charge, installée sur le vélo. Le cordon peut s'enrouler autour des pédales ou du pédalier et endommager la prise, avec un risque d'électrocution ou d'incendie.
N'utilisez pas de prises, connecteurs ou autres dispositifs de câblage avec une source d'alimentation électrique de puissance différente que celle recommandée (220 V).

N'utilisez pas des pièces électriques si elles sont endommagées. Remplacez-les par des composants d'origine.
Si votre batterie est anormalement chaude pendant la charge, débranchez le chargeur par la prise secteur puis déplacez avec précaution l'ensemble chargeur/batterie. Une fois le chargement terminé, débranchez le chargeur et déconnectez la batterie du chargeur.
Chargez la batterie dans un endroit sec à l'intérieur avec une température ambiante de 0°C à 45°C.
Chargez la batterie à l'écart de tout matériau inflammable.

Utilisez uniquement le chargeur d'origine livré avec le vélo.

Ne pas recharger la batterie tout de suite après l'utilisation du vélo.

**Aucun objet métallique ne doit toucher les contacts ou la prise de la batterie.
Évitez la saleté et le contact avec des substances et produits de nettoyage chimiques.**

Ne pas couvrir le chargeur.

Ne pas charger en plein soleil.

La batterie doit toujours être chargée dans un endroit ventilé.

Pour débrancher, commencer par la prise secteur, puis la batterie.

Ne pas utiliser la batterie si elle émet une odeur inhabituelle ou chauffe anormalement.

Ne pas démonter le chargeur ni la batterie (perte de la garantie).

**Utilisez votre vélo à une température maximale de 45°C.
Stockez votre batterie dans un endroit sec et ventilé d'une température entre 0° et 20°C . (Votre batterie vieillira prématurément si elle est stockée à plus de 30°C). Un stockage prolongé à - 10°C peut réduire significativement les performances de la batterie.
En aucun cas la batterie ne doit être exposée au gel.
Ne jamais décharger complètement la batterie au risque de l'endommager.
Veuillez stocker votre batterie à 30% de sa charge en cas de stockage excédant 2 semaines pour optimiser sa durée de vie.**

Lorsque le vélo est arrêté -même pour de courtes pauses ou lorsque la batterie est déchargée en cours de déplacement: toujours arrêter le moteur (sur le panneau de contrôle au guidon), sinon la batterie se déchargera profondément et les dommages seront irréparables.

MISE AU REBUT -RECYCLAGE : Ne pas jeter la batterie ou le chargeur dans la nature ou avec vos ordures ménagères. Ramenez-les chez votre revendeur ou dans un point de collecte spécialisé en recyclage. Vous contribuerez par ce geste à la protection de l'environnement.

Pièces de rechanges et accessoires

Si vous devez remplacer certaines pièces électriques, nous vous conseillons d'utiliser les pièces d'origine qui ont été sélectionnées pour leur qualité et leur compatibilité. Elles doivent être remplacées par un technicien agréé par des pièces plus récentes. Assurez-vous auprès d'un technicien agréé de la compatibilité des accessoires à assembler.

Changer les piles de l'éclairage arrière: Presser le boitier noir et tirer sur le capot translucide de la lampe pour le déclipser.Changer les piles de l'éclairage arrière: Presser le boitier noir et tirer sur le capot translucide de la lampe pour le déclipser.

Nettoyage et lubrification

Lubritiez 1 fois par mois et après chaque lavage et séchage. Ne jamais utiliser de nettoyeur à haute pression, de jet d'eau, ni de détergent sur les pièces électriques.
Retirez votre batterie avant le nettoyage à l'eau. Bien sécher votre vélo avant de remettre votre batterie. Nettoyez l'ensemble du vélo à l'eau savonneuse avec une éponge ou avec de l'eau sous basse pression. Au besoin, nettoyer les connecteurs avec du nettoyant contact.
Lubrifier l'ensemble de transmission, chaîne, dérailleur arrière, pédalier et axe de roue.
Si vous avez une utilisation en terrain salissant (poussière/boue) privilégier du lubrifiant à base de cire.
Si vous avez une utilisation en terrain urbain (souvent exposé à l'eau) privilégier du lubrifiant à base d'huile.

Assurance

L'usager doit OBLIGATOIREMENT signaler à son assureur, par mail ou courrier, la location de son vélo. Le vélo est normalement couvert par sa responsabilité civile (certaines assurances peuvent demander un supplément en cotisation). Nous invitons l'usager à demander une confirmation écrite à son assureur.
<u>Attention</u> : Pour la location d'un vélo Cargo, une assurance complémentaire est à faire (ce n'est pas compris dans la responsabilité Civile)

Informations pour l'assureur :

- **Batterie 36V 14Ah**
- **Temps de charge 5-6 H**
- **Autonomie 70-100 Km**
- **Dimensions : 160x115 cm / plié : 84x72x46**

Vélo électrique pliant

Modèle E-Folding 20 - 20"

Poids 19 kgs

Pannes

L'usager est tenu de prévenir le service VéloQUB par téléphone (06 23 37 96 68) ou sur la page contact du site qub.fr, des pannes rencontrées.
Certaines pannes peuvent être facturées à l'usager (crevaison – casse suite à un choc - chute).
Nous invitons les usagers à ne pas prendre contact directement avec notre vélociste partenaire sans avoir prévenu le service VéloQUB.

Paiement

Si l'usager paie en prélèvement mensuel.
Il est IMPORTANT de respecter l'échéancier du paiement. En cas de carte Virtualis (CMB) merci de paramétrer votre carte avec le montant et la durée totale de la location. En cas d'impayé, nous pouvons demander la restitution du vélo.

C.G.V

Nous invitons l'usager à lire son contrat sur leur espace personnel et notamment les conditions générales de location,également disponible à la fin de ce livret.

Fin de location

4 jours avant la date anniversaire de votre contrat vous recevez un mail pour prolonger votre contrat, ou restituer votre location. (durée maximale de location de 12 mois)

• En cas de renouvellement, vous devez faire la démarche sur le site véloqub.fr, dans votre espace personnel, et ce IMPERATIVEMENT avant la date de fin du contrat. Si vous optez pour le règlement par chèque, merci de nous faire parvenir le chèque (par courrier à Keolis QUB - 1 rond point de Quistinidal - 29000 QUIMPER ou à déposer à notre agence commerciale 12 quai du Steir à Quimper)

• En cas restitution, merci de prendre un rendez-vous sur votre espace personnel ou par téléphone au 06 23 37 96 68. Retour UNIQUEMENT sur RDV. Le vélo devra être restitué propre, lavé, en état, avec le chargeur les 2 clés, sous réserves de pénalités.

La restitution du vélo doit se faire IMPERATIVEMENT au plus tard à la date de fin de contrat. En cas de retard de retour de location, un forfait de 50.00 € pourra être facturer à l'usager.

Conseils de sécurité

1- Portez un casque

2- Roulez à droite de la circulation et respectez le Code de la route. Les feux rouges, les stop, les sens interdits sont aussi valables pour les cyclistes. Seuls les enfants de moins de 8 ans ont le droit d'emprunter les trottoirs avec un vélo.

3- Ne rasez ni les trottoirs, ni les voitures en stationnement.

4- Soyez vigilants en quittant une piste ou une bande cyclable. Vous passez sur un espace moins protégé, les automobilistes n'en sont pas toujours conscients.

5- Sur les aires piétonnes, la priorité est donnée aux piétons.

6- Garez votre vélo en bon état. Votre sécurité dépend aussi de l'état de vos freins, du réglage de la selle et du guidon, du fonctionnement de la sonnette et de l'éclairage.

7- Faites-vous entendre ! Pour prévenir un danger, n'hésitez pas à utiliser votre sonnette ou même votre voix.

8- Veillez au bon état de votre système d'éclairage. Dès que la luminosité baisse, allumez vos feux. Préférez des vêtements clairs accompagnés d'un gilet réfléchissant.

9- En stationnement utilisez systématiquement les antivols. Attachez votre vélo et bloquez la roue arrière en utilisant les systèmes mis à votre disposition. Ne laissez pas d'accessoire sur votre vélo en stationnement. Privilégiez les endroits passant.

10- Testez vos itinéraires. N'hésitez pas à essayer différents itinéraires en favorisant ceux qui sont munis d'infrastructures cyclables, les petites rues et les quartiers tranquilles.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CIRCULER À VÉLO ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Indiquez chaque changement de direction ou dépassement en tendant le bras. Les véhicules qui vous dépassent doivent le faire en respectant une distance de 1 m en ville et 1,50 m hors agglomération.

ÉCOUTEURS ET TÉLÉPHONE = DANGER

À vélo, la conduite nécessite une attention permanente du conducteur et une forte concentration. Sur la route, il est indispensable d'être en capacité de réagir au plus vite pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Ainsi, à vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS

- En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.
- En cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (135 €).

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence. Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras du côté où vous voulez tourner.

En ville

- Circulez sur le côté droit de la chaussée, mais à environ un mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Utilisez, lorsqu'ils existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles sens cyclables.
- Gardez une distance de sécurité d'un mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent surgir entre deux véhicules.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. À vélo, seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.
- Dans les aires piétonnes, vous pouvez rouler dans les deux sens de circulation, à condition de toujours circuler à l'allure du pas.
- Dans les zones 30 et les zones de rencontre, les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, d'éviter les grands axes de circulation et de simplifier les itinéraires.

Choisissez un casque qui vous protégera en cas de chute. L'ergonomie compte aussi : le casque doit être confortable. Si ce n'est pas le cas, il risque de vous gêner et vous seriez tenté de ne pas le porter. Il est donc important de demander conseil lors de votre achat et de procéder à des essayages.

À vélo, ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne. Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le afin de faciliter le dépassement des véhicules.

Dans tous les cas

- Ne roulez pas après avoir bu trop d'alcool. Au-delà de 0,2 mg/l d'air expiré, c'est interdit et passible d'une amende, et surtout très dangereux.

CONSEILS PRATIQUES

- Portez un casque : lors d'un accident, il réduit la gravité des blessures à la tête. Son port est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteurs ou passagers.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétroréfléchissant par tous les temps.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement.
- Équipez votre vélo d'un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'écarter.
- Préparez votre itinéraire avant votre trajet, en privilégiant les pistes cyclables.
- Équipez votre vélo de rétroviseur(s).
- Utilisez des pinces à pantalon.

En cas d'intempéries, augmentez les distances de sécurité et soyez prudent lorsqu'un véhicule vous double.

À SAVOIR

Le double sens cyclable dans les zones 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes

Le double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel motorisés.
Cette règle est appliquée à l'ensemble des voies limitées à 30 km/h, aux zones de rencontre et aux aires piétonnes, sauf décision contraire prise par l'autorité de police.
Les doubles sens cyclables peuvent également se rencontrer sur des voies à 50 km/h. Dans ce cas, des panneaux et marquages au sol doivent obligatoirement les signaler.

Le cédez-le-passage cycliste au feu

Au niveau de certains feux de circulation et lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent aller dans la ou les directions indiquées par les flèches, sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante.

Autres facilités de franchissement des feux en faveur des cyclistes

Il existe également des feux d'autorisation conditionnelle de franchissement pour les cyclistes.

Le sas vélo

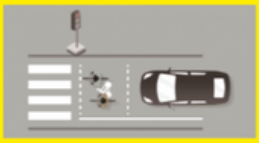

Le sas vélo est un espace réservé à un feu de signalisation aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisé.
Il est situé entre la ligne d'arrêt destinée aux autres véhicules et un passage piéton.
Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules à moteur pour démarrer en toute sécurité.

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers.
Pour rouler sans se mettre en danger, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

LES PRINCIPALES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

INFRACTION	AMENDE FORFAITAIRE
Défaut d'éclairage	11 €
Changement de direction sans avertissement préalable	35 €
Circuler à plus de 2 de front sur la chaussée	35 €
Avoir un passager sur son vélo (sans siège fixé au véhicule)	35 €
Remorquage	35 €
Dépassement de la vitesse maximale autorisée*	35 €
Non-respect de l'arrêt au feu orange	35 €
Défaut de freinage	68 €
Circuler sur le trottoir en agglomération	135 €
Tenir en main son téléphone ou porter des écouteurs	135 €
Rouler en sens interdit	135 €
Non-respect de l'arrêt au feu rouge	135 €
Non-respect de l'arrêt à un stop	135 €
Remonter les files par la droite	135 €
Circulation sous l'emprise de l'alcool (entre 0,2 et 0,4 mg/l d'air expiré)	135 €
Vitesse inadaptée au regard des circonstances*	135 €
Dépassement sans avertissement préalable	135 €
Non respect de la priorité de passage à l'égard des piétons	135 €

*La différence entre dépassement de la vitesse (35 €) et vitesse inadaptée au regard des circonstances (135 €) est que dans le second cas, le cycliste peut respecter la limitation de vitesse mais ignorer volontairement un risque : croisement de piétons, virages, etc.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

twitter.com/routeplussure

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

DSR - SEPTEMBRE 2020 - DEF202018

Conditions générales de location et d'utilisation VéloQUB.
Valables à compter du 1er juillet 2023.

Conditions générales

Keolis Quimper (QUB) loue à l'emprunteur, via sa plateforme en ligne www.veloqub.fr, un vélo identifié par un numéro. Cette location est consentie aux présentes conditions générales que l'emprunteur accepte et s'engage à respecter. (vélo classique, à assistance électrique, cargo, pliant)

1. Obligation de l'emprunteur

Le contrat de location est conclu intuitu personae. Il s'adresse à une personne physique de plus de 18 ans reconnaissant être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. Le titulaire du contrat s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du service. Le contrat de location est strictement personnel et réservé aux habitants de Quimper Bretagne Occidentale. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible. Pendant la durée de location, l'emprunteur est tenu au respect des différentes obligations découlant du Code de la Route. La responsabilité de Keolis Quimper est expressément dégagée en cas d'inobservation de cette prescription.

2. Paiement de la location

La location est payable à la signature du contrat par différents moyens de paiement (prélèvement mensualisé sur la plateforme, chèque, espèces ou CB à la remise). La période de location s'étend sur 90 jours (3 mois), 180 jours (6 mois) ou 365 jours (12 mois). Les formules d'abonnement sont à souscrire en ligne sur le site www.veloqub.fr. Le tarif appliqué tient compte de la situation de l'emprunteur à la date de la signature du présent contrat. Le prélèvement mensualisé, s'il est choisi, sera effectué le jour de la remise de la location puis à la date anniversaire chaque mois.

Les tarifs réduits sont accordés en fonction de la situation du titulaire du contrat : - Réduction de 25 % pour les abonnés annuels QUB. - Réduction de 10 % pour les bénéficiaires d'un Plan de Déplacement Entreprise (sous réserve d'un justificatif). Un seul renouvellement de contrat est admis par locataire. En cas de renouvellement, la demande doit être faite par le client sur son espace personnel, au plus tard la semaine précédant la fin du contrat initial. A défaut, Keolis se réserve le droit de ne pas accepter la demande de renouvellement et le client devra restituer le vélo. Keolis Quimper peut également refuser tout nouvel abonnement à un débiteur avec lequel un litige relatif au paiement d'un achat antérieur est toujours ouvert. La durée totale de location ne peut donc excéder 12 mois consécutifs par titulaire. Le prix de location ne comprend pas d'assurance vol ou dégradation à la charge du titulaire du contrat. Dans le cas où le client demande en complément des accessoires, ces derniers sont proposés sur la même durée que celle de la location principale.

Résiliation de contrat :

Les différents cas possibles de résiliation sont : (justificatif à fournir de moins de 2 mois)

- Déménagement hors QBO (Nouveau justificatif de domicile) - Décès (Attestation décès) - Perte d'emploi (Attestation Pôle Emploi) - Mutation professionnelle hors QBO (Justificatif employeur) - Maladie (Arrêt maladie (cumul de 2 mois minimum).

Le contrat de location peut être résilié, contre justificatif écrit, avant le 15 du mois précédent l'échéance. Le remboursement sera recalculé par palier sur la base de la périodicité inférieure du contrat (3 ou 6 mois), auquel s'ajoute le ou les mois utilisés (tarif en base 3 ou 6 mois ramené au nombre de mois d'utilisation, sachant que tout mois commencé est dû). Le coût de résiliation sera plafonné à la valeur initiale du contrat. La résiliation anticipée est uniquement possible après la date anniversaire du mois du contrat, et uniquement sur rendez-vous, après accord du service VéloQUB (vérification du justificatif de la demande de résiliation).

3. Documents à fournir

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, titre de - séjour).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, GDF, Téléphone, Eau ...).
- Une empreinte bancaire valant pour caution (via saisie d'un numéro de carte bancaire).
- Pour les tarifs réduits : le numéro d'abonné QUB et/ou l'attestation de l'entreprise pour le PDE.

4. Dépôt de garantie

Lors de la signature du contrat, il est demandé à l'emprunteur un dépôt de garantie sous forme d'une empreinte bancaire d'une valeur de 385 € pour un vélo, 1 200 € pour un vélo à assistance électrique (VAE et pliant),2 200€ pour un vélo cargo. Le dépôt de garantie n'est pas encaissé lors de la signature du contrat, mais peut l'être (en partie ou en totalité) dans au moins un des cas suivants :

- Frais de remplacement d'un vélo (en cas de vol ou de disparition).
- Impayés.
- Réparations (pièces et main d'œuvre) liées à une dégradation anormale du cycle et non réglées.
- Non restitution du vélo à la date de fin de contrat.

Le dépôt de garantie devra être renouvelé à chaque contrat.

4.1. Impayés

L'emprunteur dont le compte est resté débiteur ne peut pas souscrire de nouvel abonnement, tant que la somme due n'est pas réglée. Keolis Quimper demandera la restitution immédiate du vélo et exercera toute poursuite utile. Keolis Quimper se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat à un emprunteur dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie.

4.2. Contestation

Toute réclamation peut être présentée par mail sur la page contact du site www.qub.fr. Toute réclamation concernant la facturation d'une location doit être réalisée dans un délai minimum de 10 jours suivant la date de la fin de location. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

4.3. Encaissement du dépôt de garantie

Keolis Quimper procèdera à l'encaissement du dépôt de garantie (en partie ou en totalité) en cas de :

- Non paiement d'une facture ou d'un abonnement.
- Défaut de restitution du vélo (vol, disparition...) et accessoires (antivol, clés...), en cas de restitution du vélo en mauvais état, pour tout motif à la date convenue et sous 5 jours. Keolis Quimper pourra exercer toute poursuite utile.

5. Livraison

Les vélos sont loués dans l'ordre de réception des demandes. Keolis Quimper se réserve le droit de mettre le dossier client en attente, en cas de vélo non disponible. L'emprunteur sera prévenu dès la mise à disposition d'un vélo et sera invité à prendre rendez-vous en ligne pour venir récupérer le vélo de location, dans l'un des points VéloQUB, sous quinze jours maximum. Le vélo remis au titre du contrat de location est celui identifié par un numéro. Ce contrat de location vaut facture, aucun document comptable ne sera transmis au client.

L'emprunteur reconnaît que le vélo ainsi que les accessoires qui lui sont confiés sont en bon état. L'emprunteur remplit le contrat de location et un état de départ du vélo sous forme dématérialisée. Ces documents seront mis à disposition sur l'espace personnel du client, sur le site www.veloqub.fr. L'état de départ est établi contractuellement entre l'équipe VéloQUB et l'emprunteur. Cet état de départ concerne le vélo, l'antivol ainsi que les accessoires fournis. Il pourra être demandé à l'emprunteur d'effectuer une révision du vélo si ce dernier est un véhicule neuf, en général un mois après sa mise en service.

6. Restitution

Le vélo est restitué par l'emprunteur dans l'un des points VéloQUB, à la date prévue, propre et en bon état. A défaut, l'emprunteur devra s'acquitter du montant de la remise en état (facturation des pièces TTC ainsi que de la main d'œuvre au taux horaire en vigueur).

La remise du vélo par un tiers au nom de l'emprunteur ne saura dégager ce dernier de ses responsabilités. La remise du vélo par un tiers au nom de l'emprunteur vaut mandat de restitution.

La non-restitution du vélo et de ses accessoires à la date prévue expose l'emprunteur au dépôt d'une plainte pour vol. Le retour du vélo et de ses accessoires doit être réalisé au plus tard le dernier jour de la période de location.

Dans le cas contraire, le coût du renouvellement d'abonnement, des pénalités, ainsi que des frais de dossier de 50 € seront appliqués.

En cas de non-restitution à la date prévue (même en cas de retard signalé), une pénalité de 50.00 € sera appliquée. La durée du retard est comptabilisée entre la date de retour indiquée sur le contrat et la date de prise de rendez-vous de retour du vélo.

En cas de non-restitution du vélo, Keolis Quimper engagera des procédures judiciaires.

L'usager prend rendez-vous en ligne avec nos services pour le retour du vélo, au plus tard le dernier jour de la période de location ou à la date convenue avec l'équipe de Keolis Quimper.
L'état de retour du vélo est établi avec le client, lors du retour du vélo.
Les éventuelles pièces à changer le seront à la charge du client contre paiement d'une somme définie par nos services au regard des dégradations constatées en présence du client. Le règlement de pièces s'effectuera à la restitution du vélo par le client à l'ordre de Keolis Quimper, sous forme de chèque, espèces ou carte bancaire.

7. Utilisation du vélo
L'emprunteur s'engage à conduire prudemment et à respecter le Code de la route. Si l'usager contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, Keolis Quimper ne peut en aucun cas en être tenue responsable.
Le vélo et ses accessoires restent la propriété de Keolis Quimper pendant toute la durée de la location. L'emprunteur sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de bris quel que soit l'auteur du dommage (sauf si l'emprunteur prouve son absence de faute). L'utilisation se fera de préférence sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.
Il est strictement interdit de :
- Modifier le cycle ainsi que les accessoires
- Prêter ou sous-louer le cycle
- Transporter un autre passager sauf si utilisation du siège vélo enfant fourni.
L'usager déclare avoir la responsabilité de gardien du vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à Keolis Quimper. Il s'engage à l'utiliser avec soin et à le rapporter, avec l'ensemble des accessoires, à l'issue de la période de location dans l'état où il se trouvait lors de l'emprunt.
Lors de chaque période d'inutilisation du vélo, l'emprunteur s'engage à systématiquement :
- Attacher le cadre de son vélo et sa roue avant à un support fixe (arceau...) avec un antivol adapté fourni avec le vélo par Keolis Quimper.
- Activer l'antivol « sabot » pour bloquer la roue arrière.
Le port du casque est fortement recommandé.
Le client dégage Keolis Quimper de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. L'attention du client est attirée sur le fait que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objet non volumineux.

8. Entretien et réparation
L'emprunteur s'engage à restituer le vélo en bon état de fonctionnement. L'entretien du vélo est à la charge de l'emprunteur durant toute la durée du contrat. On entend par entretien toute intervention liée à l'utilisation normale générant une usure du vélo.
Le client s'engage à respecter l'aspect originel du VéloQUB.
En cas de réparation d'un VéloQUB, elle doit être impérativement être réalisée par le personnel qualifié d'un vélociste référencé, agissant pour le compte de Keolis Quimper.
En cas de détérioration, de son fait ou non, l'emprunteur s'engage à régler à Keolis Quimper les frais de remise en état du vélo (aux conditions tarifaires en vigueur des vélocistes). Le client reconnaît en avoir pris connaissance. L'usager s'engage par ailleurs à ne pas modifier, adjoindre ou retirer un quelconque équipement au vélo.
L'emprunteur ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour trouble de jouissance ou immobilisation du vélo dans le cas des réparations dues à une mauvaise utilisation du vélo ou non-respect des dates de révision.
Les dégradations constatées sur le vélo, hors usure normale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par un vélociste référencé et facturées par Keolis Quimper au client conformément à la grille tarifaire du vélociste.
Les tarifs des prestation facturées sont, selon le taux horaire et fourniture des pièces du vélociste. L'usager reconnaît en avoir pris connaissance. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

9. En cas de sinistre
L'emprunteur s'engage à déclarer immédiatement à Keolis Quimper tout accident, perte, vol ou destruction du vélo ou accessoires mis à disposition.
En cas de vol, une déclaration auprès des services de police est obligatoire. Une copie du dépôt de plainte devra être transmise à Keolis Quimper. Le numéro VéloQUB du vélo devra impérativement être mentionné.
Le montant de la réparation ou du remplacement sera évalué par Keolis Quimper et facturé à l'emprunteur. Un devis sera réalisé et signé par les deux parties. L'usager s'engage alors à payer la somme due 15 jours au plus tard après l'émission de la facture. A défaut, Keolis Quimper se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du dépôt de garantie. En cas de non-restitution du vélo à la date de retour prévue, Keolis Quimper encaissera l'intégralité du dépôt de garantie.
Conformément à l'article L.612 et suivants du Code de la Consommation, l'usager, après avoir saisi le service client de la société Keolis Quimper et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées MTV Médiation Tourisme Voyage -BP 80 303- 75 823 Paris Cedex 17 et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

10. Responsabilité
En cas de non-respect par l'usager des conditions générales de location ici décrites, Keolis Quimper peut résilier le contrat de location de plein droit, sans ouvrir de droit à remboursement ou indemnité. Le client résilié sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception du recommandé.

11. Assurances
La location du vélo ne comprend pas d'assurance. L'emprunteur reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa responsabilité civile pour l'usage dudit vélo tant vis-à-vis de lui-même que des tiers.

12. Attribution de compétences
L'emprunteur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

13. Données personnelles
Keolis Quimper s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles n°2016/679 (« RGPD ») et « la loi du 6 janvier 1978 informatique et libertés ».
En conséquence, l'usager dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de Keolis par courrier à l'adresse suivante : Keolis – 1 rond-point de Quistinidal – 29000 Quimper.
En souscrivant un contrat, le client accepte que ses données personnelles soient conservées par Keolis Quimper pour lui permettre de gérer son contrat.

14. Données personnelles
La signature du contrat vaut acceptation irrévocable des présentes conditions générales. Les conditions générales sont disponibles sur www.qub.fr et www.veloqub.fr.
En accord avec Quimper Bretagne Occidentale, Keolis Quimper se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment les présentes conditions générales. Toute modification éventuelle est disponible sur le site www.veloqub.fr, et peut également être fournie aux utilisateurs sur simple demande écrite à Keolis Quimper.

VéloQUB